1917

Rédigé le 24 (11) juin 1917
Publié pour la première fois en 1924 dans la revue «Byloïé» n° 24
Conforme au manuscrit

Œuvres t. 25, pp. 76-77, Paris-Moscou

Lénine

Projet d'une déclaration

à adresser par le C.C. du P.O.S.D.(b)R. et le bureau de la fraction bolchévique au congrès des Soviets de Russie au sujet de l'interdiction de la manifestation [1]

Nous considérons que cette institution originale appelée Soviets des députés ouvriers, soldats et paysans s'identifie plus que toute autre à un organisme national traduisant la volonté de la majorité du peuple, à un parlement révolutionnaire.

Nous avons toujours été et sommes par principe pour le passage de tout le pouvoir à cet organisme, bien qu'il soit actuellement aux mains des partis menchévique et socialiste-révolutionnaire jusqu'auboutistes et hostiles au parti du prolétariat.

La situation des Soviets, rongée par une contradiction interne, chancelante, instable, impuissante face à la contre-révolution, est due au fait qu'ils tolèrent ce foyer de contre-révolution que constituent les dix ministres bourgeois, et ne rompent pas avec le capital impérialiste anglo-français. Cette instabilité est à l'origine de la nervosité de la majorité actuelle des Soviets et de leur acrimonie contre ceux qui signalent cette instabilité.

Nous nous refusons à coordonner, à synchroniser la lutte que nous livrons à la contre-révolution avec la «lutte» des partis jusqu'auboutistes ministérialistes.

Nous ne pouvons reconnaître les décisions des Soviets comme des décisions justes émanant d'un pouvoir juste, tant que demeurent dix ministres bourgeois contre-révolutionnaires, imbus de l'esprit de Milioukov et appartenant à sa classe. Si même les Soviets prenaient tout le pouvoir (ce que nous souhaitons et soutiendrons toujours) ; si même les Soviets devenaient un parlement révolutionnaire tout-puissant, nous *ne* nous soumettrions *pas* à celles de ses décisions qui entraveraient la liberté de notre agitation, qui par exemple interdiraient de diffuser des proclamations à l'arrière et sur le front, interdiraient les manifestations pacifiques, etc. Nous préférerions alors devenir un parti clandestin, un parti officiellement persécuté, mais nous ne renoncerions pas à nos principes marxistes, internationalistes.

Tel sera aussi notre comportement si le congrès des Soviets juge bon de nous dénoncer officiellement, devant tonte la population de la Russie, comme des «ennemis du peuple» ou des «ennemis de la révolution».

Quant aux motifs de l'interdiction de la manifestation pour une durée de trois jours, un seul nous paraît justifié jusqu'à un certain point ; à savoir que les contre-révolutionnaires camouflés voulaient en se camouflant tirer parti de cette manifestation. Si les faits sur lesquels se fonde ce motif sont exacts, si les noms des contre-révolutionnaires sont connus de tout le Soviet (comme nous les connaissons à titre privé par une communication orale qu'ont faite Liber et d'autres au Comité exécutif), il faudrait déclarer sans retard ces contre-révolutionnaires ennemis du peuple, les mettre en état d'arrestation et ouvrir une enquête contre leurs partisans et complices.

L'absence de mesures de ce genre de la part du Soviet fait que le motif qu'il invoque, justifié en soi, ne l'est plus que jusqu'à un certain point ou même pas du tout.

Notes

Les notes rajoutées par l’éditeur sont signalées par [N.E.]

[1]. Les thèses fondamentales de ce projet ont été incluses dans la déclaration du Comité central du P.O.S.D.(b)R. et du bureau du groupe bolchévique au 1er congrès des Soviets de Russie au sujet de l'interdiction par le congrès de la manifestation pacifique prévue par le Parti bolchévique pour le 10 (23) juin. [N.E.]